



Chère consœur, cher confrère,

Dans le cadre de son activité, le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) informe tous les confrères des principales actions réalisées ces derniers mois :

**Président**

Dr. Ridha DHAOUI

**Vice-Présidents**

Dr. Khalil BOUKHRIS

Dr. Mohamed BRAHAM

**Secrétaire Général**

Dr. Nizar LADHARI

**Secrétaire Général-Adj.**

Dr. Sonia GLOULOU MANSOUR

**Trésorier**

Dr. Mohamed LIOUANE

**Trésorière Adjointe**

Dr. Chahrazed BEN SALAH

**Membres**

Dr. Chokri AZZOUZ

Dr. Kaies BOUSSEN

Dr. Rym GHACHEM ATTIA

Dr. Imed MAALOUL

Dr. Alaeddine SAHNOUN

Dr. Nazih ZGHAL

Dr. Hichem ZIDI

**1- Dans le cadre de la crise covid :**

Le CNOM participe activement à l'élaboration des stratégies de lutte contre le covid 19 à savoir l'idée des journées portes ouvertes et l'organisation de ces journées sur le terrain.

Une collecte de don avec l'aide de la société civile (compte don dédié) ayant permis d'acheter 35 concentrateurs d'oxygène en pleine pénurie en oxygène distribués selon les besoins les plus urgent : Kairouan, Kasserine, Beja, Jendouba, Ghomrassen, Douz, Kerkennah, Siliana.

L'ambassade de Suisse, après une première collaboration réussie en mars 2020, a manifesté son désir d'aider la Tunisie à travers l'institution ordinale : cette collaboration a permis l'acquisition de 56 concentrateurs et de 15 respirateurs distribués par le Ministère de la Santé.

**2- La médecine esthétique :**

La liste des compétences sera révisée incessamment, et la médecine esthétique sera reconnue comme compétence dans les plus brefs délais.

**3- Pour le décret 341**

Les pourparlers avec le Ministre sont avancés. Une table ronde incluant toutes les parties prenantes à savoir le ministère, les syndicats des médecins, les doyens des différentes facultés de médecine étant programmée reportée faute des changements des ministres et de cette instabilité politique.

**4- Projet de loi sur la responsabilité médicale :**

Beaucoup de corrections et d'amendements sont déposés par l'Ordre et prises en considération lors de la dernière version qui n'a pas vu le jour : projet en attente.



**5- Le volet disciplinaire :**

Plusieurs confrères sont auditionnés pour différentes raisons essentiellement :

- les procédés publicitaires : Instagram, Facebook, ...
- exercice illégal de la médecine : médecine esthétique, APC sauvage, autres.
- dépassement d'honoraires.
- certificats de complaisance.

Beaucoup de ces confrères seront traduits devant le conseil de discipline et des sanctions vont être prises.

**6- RNE : registre national des entreprises :**

Après des réunions et des rencontres multiples avec Monsieur le directeur général de l'RNE, et après rectification de plusieurs points de différence surtout ceux en rapport avec le respect des données personnelles et l'annulation des pénalités de retard pour les médecins exerçant avant février 2019, le CNOM encourage et appelle tous les confrères à s'inscrire au RNE.

Chers collègues, le CNOM est entrain de travailler dur et en silence n'épargnant aucun effort pour rétablir et restituer l'image exemplaire de la médecine et du médecin.

Le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins,

Docteur **Ridha DHAOUI**

**Président**

Dr. Ridha DHAOUI

**Vice-Présidents**

Dr. Khalil BOUKHRIS

Dr. Mohamed BRAHAM

**Secrétaire Général**

Dr. Nizar LADHARI

**Secrétaire Général-Adj.**

Dr. Sonia GLOULOU MANSOUR

**Trésorier**

Dr. Mohamed LIOUANE

**Trésorière Adjointe**

Dr. Chahrazed BEN SALAH

**Membres**

Dr. Chokri AZZOUZ

Dr. Kaies BOUSSEN

Dr. Rym GHACHEM ATTIA

Dr. Imed MAALLOUL

Dr. Alaeddine SAHNOUN

Dr. Nazih ZGHAL

Dr. Hichem ZIDI